

TALENCE EN COURSE

REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

1) Présentation

Le DIMANCHE 4 OCTOBRE 2026 aura lieu Talence en course organisé par l'US Talence Athlétisme en collaboration avec la ville de Talence, le stade nautique Henri Deschamps et le Talence Natation Club.

L'US Talence Athlétisme peut être contacté pour toute demande d'explications ou d'informations complémentaires par mail à l'adresse contact@ustalenceathle.fr

Les organisateurs seront habilités à régler tout litige quelle qu'en soit la nature. Eux seuls auront le pouvoir de statuer en cas de réclamation portant sur la régularité de l'épreuve.

2) Organisateur

US TALENCE ATHLETISME
GAMMA – Stade Pierre Paul Bernard
63 avenue de la Marne
33400 TALENCE
Contact : contact@ustalenceathle.fr
Site : <https://www.ustalenceathle.fr>

3) Date

Talence en course se tiendra le **dimanche 4 octobre 2026** au stade Pierre-Paul Bernard de Talence.

4) Conditions de participation

La participation est soumise à la présentation obligatoire de l'un des documents suivants :

- Une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA ou un **Pass' J'aime Courir** délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tout moyen, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
Cette licence doit être délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.

TALENCE EN COURSE

- Un titre de participation (papier, électronique ou QR code) prouvant que la personne a obtenu **le Pass de Prévention Santé (PPS)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée.

Marche nordique et marche sont ouvertes à tous

La course nature est accessible à partir de la catégorie Cadets (U18). Participants nés en 2011 et avant.

La course enfant est accessible aux catégories Eveils (U10), Poussins (U12) et Benjamins (U14). Participants nés entre 2014 et 2020.

L'aquathlon est accessible à partir de la catégorie Minimes (U16). Participants nés en 2013 et avant.

Le 5 km est accessible à partir de la catégorie Minimes (U16). Participants nés en 2013 et avant.

Le 10 km est accessible à partir de la catégorie Cadets (U18). Participants nés en 2011 et avant.

5) Pass Prévention Santé (PPS)

Majeurs

Pour les non-licenciés FFA, il est possible de participer sans certificat médical, à condition **d'obtenir le Pass Prévention Santé (PPS) via la plateforme dédiée de la FFA**. Il s'agit d'un titre de participation délivré par la Fédération Française d'Athlétisme obligatoire pour participer à toutes les compétitions running en France. **Le PPS est payant (5€) et a une validité d'1 an.**

Pour obtenir le PPS, se connecter au site dédié de la FFA <https://pps.athle.fr>

Un titre de participation vous sera fourni et devra être téléchargé lors de l'inscription ou présenté le jour de la course lors du retrait des dossards.

Le PPS remplace le certificat médical et permet de simplifier les démarches d'inscription pour les coureurs non licenciés.

Mineurs

Les coureurs mineurs non licenciés FFA ne réalisent pas le Pass de Prévention Santé.

Avant chaque course, ils doivent **remplir un questionnaire de santé gratuit**, avec l'aide d'un parent. A la fin du questionnaire, **une attestation valable uniquement pour cette course** est délivrée.

Pour obtenir le questionnaire de santé, se connecter au site dédié de la FFA <https://pps.athle.fr>

Le questionnaire de santé du mineur devra être téléchargé lors de l'inscription ou présenté le jour de la course lors du retrait des dossards.

6) Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription fixé en euros et spécifique selon l'épreuve.

Pour la course enfant qui est gratuite, l'inscription est obligatoire.

Le nombre d'inscrits est limité pour chaque course

TALENCE EN COURSE

Epreuve	Distance	Prix	Nombre de dossards limité à
Marche nordique/Marche	5 km	12,00€	300
Course nature	8,5 km	12,00€	300
Course enfant	1,4 km	Gratuit	100
Aquathlon	400m + 4 km	20,00€	64
5 km	5 km	6,00€	300
10 km	10 km	12,00€	300

Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur la plateforme Protiming en utilisant le lien

<https://www.protiming.fr/runnings/detail/8241>

Ouverture des inscriptions le lundi 13 juillet 2026.

Clôture des inscriptions le samedi 3 octobre 2026 à 23h59.

Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone, fax ou courriel.

Pas d'inscription sur place.

Pour toute question relative aux inscriptions, vous pouvez contacter contact@ustalenceathle.fr

7) Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur (parents pour les mineurs).

Le transfert d'inscription ou le transfert de dossard à un tiers est strictement interdit.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier.

8) Annulation et remboursement

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

9) Retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés :

- le samedi 3 octobre au GAMMA de 10h à 12h et de 15h à 17h
- le dimanche à partir de 8h00 au stade Pierre-Paul Bernard jusqu'à 1h avant le départ de chaque course

S'il n'a pas été donné à l'inscription, un justificatif (PPS pour les non-licenciés ou licence FFA pour les licenciés) sera requis pour retirer le dossard.

Le port du dossard est obligatoire, fixé par 4 épingles (non fournies), et entièrement visible toute la durée de la course.

La non-restitution du dossard à l'issue de l'épreuve entraînera une facturation de 10€ au concurrent.

TALENCE EN COURSE

10) Parcours

Le départ des courses aura lieu à l'entrée du complexe sportif de Talence avenue de la Marne.
Pas de sas de niveau.

L'arrivée sera jugée sur la piste d'athlétisme du stade Pierre-Paul Bernard.

- Course marche nordique / marche : 1 boucle de 5 km
- Course nature (8500m) : 1 boucle de 4600m + 1 boucle de 3900m
- Course enfants (nés entre 2014 et 2020) : 1 boucle de 1400m
- Aquathlon : 400m natation stade nautique de Talence + 1 boucle de 1550m + 1 boucle de 2400m
- 5 km : 1 boucle de 2500m + 1 boucle de 2400m
- 10 km : 3 boucles de 2500m + 1 boucle de 2400m

11) Horaires

- Course marche nordique / marche : Départ à 11h
- Course nature : Départ à 12h
- Course enfants : Départ à 13h
- Aquathlon : Départ à 13h30
- 5 km : Départ à 15h30
- 10 km : Départ à 16h30

12) Ravitaillement

Ravitaillement liquide sur le 10 km et la marche nordique.

Ravitaillement liquide et solide à l'arrivée.

Chaque coureur devra prévoir un gobelet pour les ravitaillements liquides. Aucun gobelet ne sera fourni sur place.

13) Règlement aquathlon

Article 1 : Présentation générale

L'aquathlon est une épreuve individuelle qui consiste à enchaîner la natation et la course à pied dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre.

La partie natation aura lieu au stade nautique Henri Deschamps, dans le bassin de 50 mètres.

La partie course à pied aura lieu entre le stade nautique et le bois de Thouars avec une arrivée au stade Pierre Paul Bernard.

Une seule distance est proposée : 400m en natation et 4km en course à pied.

Pour la partie natation, le port de la combinaison néoprène est interdit, seuls les maillots de bain et les tri-fonctions en lycra sont acceptées, le bonnet est obligatoire.

Les tribunes du stade nautique seront accessibles pour les spectateurs. L'entrée se situe à proximité du parvis. Seuls les participants pourront accéder à l'intérieur du bâtiment.

TALENCE EN COURSE

Article 2 : Les inscriptions

Les inscriptions s'effectuent dans la limite des places disponibles, 64 participants maximum.

L'épreuve est accessible à toutes et tous, **dès l'âge de 14 ans.**

L'engagement est individuel, le participant doit effectuer les deux épreuves à la suite.

Les participants devront indiquer leur temps estimé sur 400m de natation lors de l'inscription.

La limite pour l'inscription est fixée à **12 minutes maximum**. Ces temps seront utilisés afin de répartir au mieux les concurrents dans les séries de départ.

Article 3 : Déroulement de la course

Les participants doivent être présents 10 minutes avant le départ de la natation briefing de sécurité. Le premier départ aura lieu à 13h30.

Départ

Les départs seront échelonnés par série de 16 participants soit 2 participants par ligne.

Le nombre de série est limité à 4, soit un maximum de 64 participants. Le partage des lignes se fera en fonction des temps de référence de 400m de natation qu'auront indiqué les participants lors de leur inscription.

Le départ s'effectuera dans l'eau avec obligatoirement une main au mur, les 16 participants s'élanceront en même temps au signal du starter.

Les participants devront nager chacun de leur côté de la ligne sans se gêner durant l'ensemble de la course et devront sortir par le mur côté plots de départ.

Transition

L'aire de transition sera située à proximité du bassin de 50m et ne sera accessible que par les concurrents, les arbitres, la sécurité, et l'organisation.

Chaque concurrent se verra attribué un emplacement numéroté pour déposer uniquement ses affaires de course à pied. Les affaires de natation y seront déposées en fin de transition et ensuite récupérées par les participants en fin de course (les affaires devront être récupérées au stade nautique à 16h au plus tard.)

Les participants partiront ensuite dans la zone herbée pour le parcours de course à pied.

Le port du dossard n'est autorisé que durant la partie pédestre. Il devra être placé devant de façon lisible et non plié ni coupé dès la fin de la transition natation / course à pied.

Déroulé horaire

12h45-14h : échauffement possible dans le bassin de 25m

13h30 -14h30 : départ par vague du stade nautique Henri Deschamps

14h-15h15 arrivée au stade Pierre Paul Bernard

16h : fin de récupération des affaires de natation au stade nautique

TALENCE EN COURSE

14) Sécurité

Un dispositif prévisionnel de secours (DPS) sera déployé pendant toute la durée des épreuves afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs.

Des signaleurs seront présents aux points particuliers

Chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident et ce jusqu'à l'arrivée des secours.

15) Assurance

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de la MAIF pour couvrir la compétition. Les licenciés sont protégés par les garanties associées. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

16) Chronométrage et classement

Le chronométrage sera assuré par la société PROTIMING avec des puces intégrées au dossard. Les résultats seront publiés en direct sur le site PROTIMING.

17) Récompenses

Les récompenses seront décernées sur le stade après chaque course.

Course enfants : à tous les participants

5 km : les 3 premiers masculins et 3 premières féminines au scratch

10 km : les 3 premiers masculins et 3 premières féminines au scratch

Aquathlon : les 3 premiers masculins et 3 premières féminines au scratch

Course nature : les 3 premiers masculins et 3 premières féminines au scratch

18) Annulation de la course

Si en cas de force majeure ou pour toute raison indépendante de notre volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée.

19) Droit à l'image

En participant aux épreuves, chaque concurrent donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.